

Image not found or type unknown



## LMNP: quand commencer à déclarer ce qui est à amortir ?

Par **Mad2000**, le **24/05/2023** à **00:15**

Bonjour,

J'ai acheté en 2022 un appartement pour le mettre en LMNP, et une partie des travaux pour l'adapter a été réalisée en 2022 également. Je me suis bien immatriculé auprès de l'INPI/INSEE.

La mise en location a commencé en 2023.

Pour la déclaration 2023 sur les revenus 2022, dois-je déclarer quelque chose ? En ce qui concerne les amortissements et abattements notamment.

Merci.